



Compte rendu de la rencontre APE - Mairie du mardi 2 mai 2016

Conscients de l'importance d'avoir des échanges réguliers et constructifs, à la demande de l'APE, des représentants de la mairie et de l'APE se sont entretenus le mardi 2 mai.

Participants :

Mairie : Corine Sauvage (mairie), Françoise Aubry (élue, vice-présidente de la Commission Enfance jeunesse), Corinne Tallon (employée, responsable du pôle Enfance Jeunesse), Nicolas Genre (directeur général des services), Jean-Luc Michelet (élu, vice-président de la Commission Aménagement du territoire et cadre de vie)

APE : Delphine Conchou, Isabelle Melin, Patrick Plessis et Olivier Frécon

Subvention accordée par la mairie à l'APE :

En lien avec la Médiathèque, l'APE organise régulièrement des Conférences et des «Cafés des parents » sur des thèmes liés aux enfants et à la parentalité. La recherche des intervenants et les frais sont supportés par l'APE, la Médiathèque accueille gracieusement ces soirées. L'an dernier, une subvention de 150€ avait été accordée par la mairie pour soutenir l'APE dans cette démarche. L'APE a cette année demandé une somme plus élevée afin de varier les intervenants.

Nous faisons part de notre surprise lorsque nous avons appris que la mairie ne nous verserait que 105€ cette année, en application stricte du barème des subventions aux associations. Aussi, une subvention de 150€ a été accordée à trois associations au titre du « développement de l'animation communale », et nous demandons pourquoi nous n'y avons pas eu droit.

La mairie nous indique qu'il y a eu une erreur, et que notre demande va être réexaminée. En effet, ce ne sont pas les mêmes commissions qui gèrent les subventions générales aux associations, dont les montants reposent sur l'application d'un barème précis, et celles au titre du « développement de l'animation communale ».

« Dispositifs Prévisionnels de Secours à personnes » (DPS) :

Une note de la préfecture nous a été transmise par la mairie au sujet des dispositifs de sécurité à mettre en œuvre lors des différentes manifestations que nous organisons. Il s'avère que seule la « Fête des enfants » est concernée, en raison de son ampleur. Nous demandons des précisions sur le dispositif à mettre en place. La mairie nous indique qu'il faut des personnes référentes (secouristes, infirmières, médecins), et nous invite à nous rapprocher de la préfecture pour plus de précisions.

Nous avons contacté la préfecture, qui a confirmé la nécessité de mettre en place un dispositif. Cependant, il est inutile de faire appel à une « association agréée » comme mentionnée dans les textes, puisque la manifestation n'est pas suffisamment importante, et la mairie ne nous l'impose pas.

« Temps d'Activités Périscolaire » (TAP) :

Certaines activités ont été très demandées, alors que le nombre de places était limité. Dans ce cas, les inscriptions se sont faites par ordre d'arrivée. Le problème est que les papiers d'inscriptions sont rarement distribués le même jour dans toutes les classes, et il s'en suit une inégalité de traitement entre les enfants. Nous faisons part à la mairie de ce problème.

La mairie nous indique qu'elle est au courant, et cherche des solutions. Nous suggérons de généraliser l'utilisation du mail pour les inscriptions, en continuant éventuellement la distribution des documents papiers durant une période de transition. La mairie va réfléchir à cette solution, elle nous informe aussi qu'un questionnaire va prochainement être distribué aux parents, et que l'utilisation du mail fait partie des questions posées.

D'autre part, la mairie cherche des personnes volontaires pour proposer des activités, par exemple des grands-parents. Elle évoque aussi une réflexion autour d'une proposition d'activités sur les langues étrangères. Comme l'anglais est déjà travaillé à l'école, la mairie précise que, suite à une discussion avec les enseignants, l'anglais ne sera pas proposé. Nous suggérons des activités liées aux autres langues proposées au collège de secteur (Jean Moulin) : Allemand, Espagnol et Italien.

Enfin, une réunion sur les TAP a eu lieu le 26 avril à la mairie, un compte-rendu nous sera prochainement transmis.

Services périscolaires :

Lors de notre réunion adhérents de janvier, la plupart des parents présents ont signalé avoir déjà remarqué des erreurs sur les factures des services périscolaires. Aussi, beaucoup d'entre

eux n'ont pas pris le temps d'effectuer des démarches auprès de la mairie, les erreurs étant généralement de 2 ou 3 euros seulement. Nous faisons part à la mairie de cette discussion, et demandons si une facture détaillée pourrait être mise en place.

La mairie évoque avoir déjà réfléchi à la mise en place d'une facture détaillée, et y avoir renoncé du fait de la complexité de sa mise en œuvre. Pour les erreurs, elle indique avoir très peu de réclamations chaque mois, et n'avoir jamais posé de problème pour les corriger. Le nombre d'erreurs signalés est donc trop faible pour justifier un quelconque changement du mode de fonctionnement. Comme nous indiquons que la plupart des erreurs ne sont pas signalées en raison de leur très faible montant, elle insiste sur la nécessité que les parents d'élèves signalent chaque erreur, car cela permettrait de connaître l'ampleur exacte du problème. La Mairie précise qu'elle n'a jamais de réclamations lorsque les erreurs sont au bénéfice des familles.

Nous signalons aussi que des parents se plaignent d'être parfois facturé pour une garderie après 17h30, alors qu'ils ont un retard très faible, parfois simplement dû au fait d'avoir eu du mal à se garer. Nous demandons la mise en place d'une tolérance de quelques minutes. La mairie répond que cette tolérance existe déjà, et a été fixée à trois minutes. S'ensuit une discussion pour savoir s'il serait possible de l'augmenter. Il s'avère que cela ne serait pas opportun, d'abord trois minutes semble un délai raisonnable, trois autres raisons sont évoquées :

- une tolérance supérieure pourrait être perçue comme l'horaire jusqu'auquel on peut récupérer son enfant, et il pourrait être mal compris qu'arriver juste après cet horaire le supplément de garderie soit immédiatement appliqué.
- le personnel présent diminue à partir de 17h30, il est adapté en fonction du nombre d'enfants, ainsi la période de tolérance pose un problème de responsabilité pour l'équipe du périscolaire.
- la collectivité a déjà mis en place le premier quart d'heure gratuit à 16h00.

Toutefois, la mairie va examiner la question en faisant des comptages des arrivées juste après 17h33.

Salle de la classe de CM2 B :

Il nous a été signalé que la salle de classe des CM2 B (enseignante : Mme Vallet) résonne beaucoup. Il nous est indiqué que cette salle est isolée exactement comme les autres salles. Le problème du bruit dans cette salle est directement lié au fait qu'elle est petite alors que trente enfants sont en CM2 B.

Organisation des parents d'élèves en cas de grève du personnel périscolaire :

Le jeudi 31 mars, un mouvement de grève nationale avait été très suivi par le personnel municipal, et les services de cantine et de garderie n'avaient pas pu être assurés. Seul le service minimal d'accueil durant les horaires d'école avait pu avoir lieu. Corinne TALLON avait informé les associations de parents d'élèves dès le mardi soir, en demandant de relayer l'information, de façon à ce qu'un maximum de parents puisse prendre les dispositions nécessaires.

Comme c'était la première fois que cela se produisait, aucune réflexion en amont n'avait eu lieu pour nous organiser en tant qu'association afin d'éviter à un maximum de parents de prendre un jour de congé. Nous demandons s'il serait possible, si cela se reproduisait, de disposer entre 12h et 13h40 d'une pièce du gymnase à côté de l'école, de sorte que nous puissions nous organiser entre parents d'élèves. L'organisation proposée serait la suivante : les enfants arriveraient le matin avec un sandwich, les parents signeraient une fiche comme quoi ils souhaitent que leur enfant soit confié durant la pause méridienne à des parents de l'APE, des parents volontaires de l'APE amèneraient et garderaient les enfants au gymnase puis les ramèneraient à l'école à 13h40. Le niveau de responsabilité nous paraît similaire à celui du dispositif Montapatte. Mis à part ce problème de responsabilité qui doit être parfaitement maîtrisé, la mairie nous indique que le gymnase est géré par Grand Poitiers, il ne lui est pas possible d'en disposer aussi librement. Elle va engager une réflexion sur les différents problèmes liés à une telle organisation.

Subvention accordée par la mairie à l'école maternelle :

Nous demandons à comprendre pourquoi le montant global de cette subvention a diminué par rapport à l'an dernier. La mairie nous indique qu'elle n'avait pas une telle volonté. Cependant, un problème était que la mairie ne subventionnait pas de la même façon les deux écoles, et une harmonisation des subventions entre les deux écoles a été faite. Ainsi, la mairie ne subventionne pas les mêmes choses que l'an dernier pour l'école maternelle, et le montant global accordé à l'école maternelle a diminué.

Jusqu'à présent, en élémentaire, la commune finançait le coût du spectacle et le goûter. En maternelle, la commune finançait les cadeaux (à hauteur de 10 €/enfant) et le goûter de Noël et la coopérative scolaire prenait en charge le spectacle de Noël.

Dans un souci d'équité, la commune a fait le choix de financer les spectacles et goûters de Noël pour les deux écoles, laissant à la coopérative scolaire de l'école maternelle, l'acquisition des cadeaux de Noël.

Abri devant l'école maternelle :

Pour le confort des parents d'élèves de l'école maternelle lorsqu'il pleut, nous avons demandé l'an dernier la création d'un abri devant l'école maternelle. L'étude de cet aménagement est faite, les travaux devraient être prochainement programmés.

Aménagements des abords de l'école :

Rue de l'Ancien Porche :

Des aménagements de cette rue sont discutés entre l'APE et la mairie depuis 2013. Des modifications sont fortement souhaitées, tant par la mairie que par l'APE. La mairie nous annonce que les travaux sont prévus pour cet été et nous en présente les plans.

L'annonce de l'an dernier est confirmée et précisée : la rue partie boulangerie passera en voie partagée (« zone de rencontre » limitée à 20km/h où les piétons sont prioritaires). De plus, diverses modifications de la chaussée (surélévation, changement du revêtement) inciteront les voitures à aller lentement dès l'entrée de cette zone.

Des aménagements de l'autre partie de la rue, devant l'école, sont également discutés depuis 2013. Les travaux sont aussi programmés pour l'été prochain. La haie et le muret actuel (côté école) seront enlevés, un chemin piéton sera mis entre l'école et la route, et une haie sera plantée entre l'école et le chemin piéton. Les voitures pourront ainsi se garer sur le trottoir sans obliger les piétons à devoir soit changer de côté, soit marcher sur la route.

Arrêt de bus à l'entrée d'Ensoulesse :

L'accès à cet arrêt de bus se fait par un passage piéton qui nous paraît très dangereux. En effet, il est situé juste à l'entrée de la zone limitée à 50km/h, à un endroit où de nombreux véhicules roulent à des vitesses proches de 90km/h dans les deux sens, les dos d'ânes étant situés bien plus loin.

Il ne semble pas possible de déplacer cet arrêt de bus. Nous demandons alors de trouver une solution pour faire fortement ralentir les voitures à cet endroit-là, par exemple en mettant un dos d'âne. Un lampadaire juste au-dessus du passage piéton est aussi demandé. La mairie va réfléchir à ce problème.

Accès au village à pieds pour les habitants de Valember :

Nous abordons la question d'un cheminement piéton allant jusqu'à Valember, par la construction de trottoirs et d'un passage piéton sur la départementale au niveau du carrefour. Des enfants de l'école empruntent chaque jour ce chemin à pieds, pour leur sécurité des aménagements nous semblent indispensables. De plus, un cheminement piéton profiterait à de

nombreux habitants de Montamisé, pas seulement aux habitants de Valembert, par exemple pour des randonnées.

La mairie nous indique avoir réfléchi à un passage piéton sur la départementale. Le problème est qu'en raison des voies permettant aux véhicules circulant sur la départementale de tourner, un tel passage piéton ne peut être placé qu'à une trentaine de mètres du carrefour. Dans ces conditions, il ne serait pas emprunté. Par contre, la mairie va étudier la possibilité de création d'un cheminement piéton en direction de Valembert dans les années à venir.

Rond-point de la Pharmacie

Le circuit Montapatte de la Gravière emprunte ce rond-point. Pour améliorer sa sécurité, des aménagements avaient été discutés à l'occasion d'un entretien entre des représentants de la mairie et du dispositif Montapatte le 16 octobre 2015.

La collectivité informe de la pose de bordures autour des accès à ce rond-point afin de sécuriser les cheminements piétons notamment dans le cadre de Montapatte.

Vous pouvez retrouver ce compte-rendu et des contacts sur :

<http://a-p-e-de-montamise.webnode.fr>